

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

### INSERTIONS.

annonces, la ligne... 30 c.  
Réclames... 30  
Faits divers... 75

**RÉSERVES SONT FAITES**  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

### On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse,

### ABONNEMENT.

Saumur: 30 fr.  
Poste: 35 fr.

On s'abonne: A SAUMUR, Au bureau du Journal en envoyant un mandat par la poste.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR 4 Juin 1884.

### A LA CHAMBRE

Séance du 3 juin.

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation sur l'affaire Saint-Elme. M. Laguerre monte à la tribune. Il fait l'historique de l'affaire Saint-Elme. Il y a eu, dit-il, un scandaleux déni de justice, qui est une honte pour la magistrature française. (Bruit.) Le président invite l'orateur à ne pas se servir de pareilles expressions. M. Laguerre répond que l'expression n'est pas exagérée. L'orateur donne lecture d'une lettre écrite par la victime, un mois avant sa mort, et dans laquelle elle annonce qu'elle tombera prochainement sous les coups des assassins. L'agression a lieu; aucun des agresseurs n'est arrêté ni poursuivi. Coupable d'avoir été battu, M. Saint-Elme est seul jeté en prison, mis au secret pendant trente-sept jours, jugé et condamné à cinq mois d'emprisonnement. Il fait appel de ce jugement inique. Mourant, il est transporté sur une civière devant la Cour de Bastia. L'avocat général Bissaud se lève et prononce le honteux réquisitoire auquel M. Laguerre donne le passage le plus brillant: « Saint-Elme a reçu la leçon qu'il méritait, etc. » A ces mots, des protestations indignées interrompent l'orateur. La droite et la gauche anti-ministérielle font entendre une grande clameur. Des exclamations retentissent dans le tumulte. Le centre et l'union républicaine sont muets de stupeur. Sa lecture terminée, M. Laguerre constate que la cour a réquis la peine de cinq mois à quarante jours. Il cite ensuite des procès-verbaux d'expertise établissant que Saint-Elme est mort

des suites de la lâche agression dont il avait été l'objet. Dira-t-on que sa fin a été déterminée par la phthisie? Ce serait avouer qu'on s'est acharné sur un phthisique, qu'on a fait subir 37 jours de prison préventive à un mourant. (Applaudissements.) M. Laguerre, interrompu par M. Martin-Feuillée, dit qu'une dépêche à lui adressée doit être, à cette heure encore, entre les mains du ministre des postes et télégraphes. M. Cochery se lève et jette cette protestation maladroitement: « Je connais toutes les dépêches adressées aux députés et aux sénateurs; je n'ai point vu celle dont vous me parlez. » Des exclamations et des rires ironiques soulignent, à droite et à gauche, la maladresse de cet aveu. Le député radical se plaint avec raison de ce que les assassins de M. Saint-Elme aient été, en violation de la loi, traduits en police correctionnelle et non pas en cour d'assises. Il dénonce la scandaleuse indulgence dont les juges ont fait preuve à l'égard des meurtriers. M. Martin-Feuillée remercie M. Laguerre de lui avoir fourni l'occasion de justifier la magistrature corse. Remerciement dont la sincérité paraît légèrement suspecte! Le ministre se livre à un récit fantaisiste de la scène du café Vivet. Naturellement Saint-Elme a été le provocateur. Il a traité le préfet de « cochon » (sic) et de « mollusque ». Il a riposté par des coups de poing à un soufflet. Une canne de fer a été levée dans la dispute, mais elle n'est pas retombée. (Rires à droite et à l'extrême gauche). Elle doit être encre en l'air. De plus, cette canne merveilleuse est une « canne à cœur ». La canne de l'amitié sans doute! M. Martin-Feuillée regrette vivement (Rires) que l'on ait fait faire au malheureux Saint-Elme trente-sept jours de prison préventive, mais la faute en est à notre Code de procédure criminelle.

D'ailleurs, Saint-Elme faisait de la politique de scandale. Si, à l'exemple du sieur Léo Taxil, il avait fait du scandale anti-religieux ou anti-monarchique, il n'y aurait eu rien à dire; mais il a ennuyé M. le préfet et ses amis, il a dénoncé les petites infamies opportunistes, et, dès lors, c'était un grand coupable. Pour expliquer le renvoi du directeur du Sanpiero devant le tribunal correctionnel, le ministre s'appuie sur l'article du Code qui défère à la police correctionnelle le délit de coups et blessures n'ayant pas entraîné une incapacité de travail de plus de vingt jours!!! Or, M. Saint-Elme est mort des suites des mauvais traitements dont il a été l'objet. M. Martin-Feuillée nie, il est vrai, que la mort ait été le résultat des sévices et de l'emprisonnement préventif. Il s'appuie sur des témoignages de médecins complaisants; mais, pour être complet, il devrait établir que les coups de canne de fer et le régime pénitentiaire sont choses excellentes pour le traitement de la phthisie. Peut-être faudrait-il remplacer les sirops ferrugineux et le fer dyalysé par le fer en canne (traitement externe). En ce qui concerne l'attitude ignoble de l'avocat-général Bissaud, les paroles attribuées à ce magistrat sont inexactes. M. Martin-Feuillée en est bien sûr. Il a interrogé à cet égard, qui? Le procureur-général d'Ajaccio, le compère de Bissaud, et le premier président, lequel, le ministre l'avoue lui-même, n'assistait pas à l'audience! Toujours maladroit, M. Martin-Feuillée ajoute que le texte du réquisitoire publié par la Gazette des Tribunaux a été fait de bouts de phrases perfidement cousues entre elles, — donc ces phrases ont été prononcées! Le Bissaud a bien dit que Saint-Elme avait reçu la leçon qu'il méritait, mais il entendait parler de la leçon du soufflet, et non de la leçon des coups de barre de fer. — Admirez cette intelligente distinction! D'après le ministre, M. Bissaud aurait terminé son réquisitoire en disant que si l'ac-

cusé tombait sérieusement malade, il serait le premier à solliciter soit une réduction de peine, soit grâce entière. Devant un agonisant, cette déclaration n'est-elle pas magnanime? Certains assureront que Bissaud a cru devoir ajouter ce correctif après avoir constaté le triste effet produit par ces premières paroles, mais ce sont de méchantes langues! M. Martin-Feuillée termine en se félicitant de sa magistrature. M. Laguerre répond au garde des sceaux. Tout d'abord, il le prend en flagrant délit d'ignorance de la loi et, aux applaudissements répétés de l'extrême gauche et de la droite, il l'engage à retourner à l'école de droit. Il constate ensuite que le garde des sceaux a reconnu l'exactitude des odieuses paroles du sieur Brissaud et a misérablement, maladroitement réclamé pour son avocat général le bénéfice des circonstances atténuantes. M. Laguerre annonce le dépôt d'une nouvelle demande d'interpellation sur les procédés de la politique en Corse. M. Andrieux paraît à la tribune pour développer une interpellation dans le sens de celle qui vient d'être indiquée par M. Laguerre. La Chambre, consultée, décide que la discussion de cette interpellation soit jointe à la discussion de l'interpellation relative à l'affaire Saint-Elme. Elle décide, en outre, que la nouvelle interpellation sera discutée demain jeudi.

### Chronique générale.

Au Sénat, la discussion du divorce se complique. Dès le second paragraphe de l'article 1<sup>er</sup>, la majorité s'est trouvée en présence des mille et un projets qu'a suscité l'initiative parlementaire. Les uns veulent le divorce très-difficile, très-compliqué, réservé à des cas très-rare et très-exceptionnels; les autres le veulent,

### Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## YVES TRÉVIREC

PAR M. DU CAMPFRANC.

### Première partie.

Le minotier trouvait cependant quelques défenseurs. Les opinions étaient très-diverses à son sujet. — Vous vous trompez, mon cher Jacques, repré-

même, ou je ne m'y connais pas! Elle reprit d'une voix lente, traînant sur chacun des mots: — Voyez-vous, madame Giraud, faut pas avoir tant de gré que ça à M. Deline; il ne fera jamais rien pour les gens de la paroisse. Il a de l'or dans ses coffres: mais sans la demoiselle, bien sûr que le pauvre monde ne trouverait pas une bouchée de pain à la Gondinière... J'en sais quelque chose, moi! Pascal, le vigneron, bondissait à ces mots: — C'est indigne de parler ainsi, Germaine; M. Deline est l'ami du peuple. Il l'a écrit, en toutes lettres, dans le journal *la Treille*, une feuille bien pensante. J'aime cela, moi; voilà ce qui s'appelle de la vraie fraternité. Devant ces deux courants d'opinions contraires, comment fixer mon jugement? Néanmoins, j'acquis bientôt la certitude que, sous sa belle mine et sa haute apparence, le minotier cachait une âme basse et vénale. De ma fenêtre, je le voyais bien souvent gravir la colline d'un pas nerveux et saccadé. D'ordinaire, d'un coup sec de sa badine de jonc, il décapitait les jeunes branches, cinglait les insectes au passage, les jetant inanimés sur la mousse. Ces milliers d'existences, qui rendent la campagne animée et bourdonnante, ne touchaient en rien son cœur.

M. Deline se rendait à ses moulins construits au sommet de la colline. Ils étaient là, tous, rangés en ligne, et tournant au vent. Devant leurs grandes ailes vivantes et laborieuses, l'œil du minotier s'éclairait; il tendait l'oreille, et souriait à la vue du grain qui s'écrasait sous les meules. Tout ce travail des moulins n'allait-il pas grossir sa superbe fortune? Bonheur suprême pour cet homme, attaché à la terre comme à son unique bien. Et moi, témoin de l'avidité de ce regard, je songeais à Louis et à Marthe. Pauvres enfants! qu'ils devaient souffrir près d'un tel père! Ils ne lui ressemblaient en rien. Tous deux avaient hérité des grands yeux veloutés de leur mère, de son intelligence aussi large que son cœur. J'avais appris à connaître la famille Deline par les récits de Lucienne. Souvent, après la classe, j'accompagnais Louis jusqu'à la rivière, qui suivait, en ondes écumeuses, les sinuosités de la vallée. L'enfant y jetait quelques pierres en ricochets; je tendais mes lignes, et Lucienne, assise au milieu des hautes herbes, le tricot en main, s'intéressait aux succès du pêcheur. Je l'estimais profondément cette servante dé-

vouée. Elle eût pu serrer la main de ma chère Geneviève, car toutes deux avaient la même âme vaillante. Cependant, au physique, jamais deux êtres ne furent plus différents. Autant Geneviève était douce, modeste, silencieuse, autant Lucienne tenait de place en ce monde par son verbe haut et sa taille majestueuse. Son œil vif s'allumait d'un éclair à la moindre contradiction, son teint était coloré, ses mouvements anguleux. Mais quelle franchise dans son regard, quelle bienveillance dans son sourire, quel grand cœur caché sous cette rustique enveloppe! Sa causerie était pleine de sens; aussi, mes lignes posées, j'aimais à m'entretenir avec elle des coutumes du pays, de ses légendes, le plus souvent de M<sup>me</sup> Deline. Autour de nous le paysage était splendide: à droite, le village des Platanes avec ses maisons à toiture de tuiles, et son clocher en flèche, s'élançant, vers le ciel, comme une ardente prière; à gauche, des taillis à perte de vue; et, devant nous, de gras pâturages où les troupeaux paissaient l'herbe odorante. J'oubliais les heures dans ce calme des champs, et dans mon cœur se farciaient. L'angelus du soir me rappelait à moi-même. Je me levais, je prenais congé de mes chers amis, et revenais tout songeur vers la maison d'école. Alors, dans les rêveries du soir, lorsque tant

au contraire, très-largement accessible à tout le monde, sans compter les intermédiaires qui ne le voudraient ni ouvert ni fermé, mais légèrement entrebâillé. Il devient si difficile de se reconnaître au milieu de toutes ces complications que viennent augmenter encore les chinoïseries du règlement, que le Sénat a tenu samedi une longue séance absolument nulle.

La discussion n'a pas été autre chose qu'une interminable série de coq-à-l'âne absolument grotesques. De guerre lasse, le président a fini par lever la séance; le Sénat s'est donné vacances jusqu'à jeudi. Il faut espérer que, d'ici là, il réussira à mettre un peu d'ordre dans ses idées, de manière à ne plus perdre trois heures à débattre des questions de forme sans pouvoir discuter ni article, ni amendement, ni contre-projet, ni quoi que ce soit de pratique.

Les sénateurs protestants ont presque tous voté pour le rétablissement du divorce, témoin MM. Léon Say, Scherer, de Freycinet, Scheurer-Kestner, Jauréguiberry, Dietz-Monnin, de Pressensé, Clamageran, Ferry, Eugène Pelletan, Gustave Denis.

Le général de Chabaud-Latour a voté contre.

Le colonel Meinadier s'est abstenu.

Il a été procédé dimanche à un scrutin de ballottage dans l'arrondissement d'Espalion. M. Denayrouse, candidat républicain, l'a emporté par 7,425 voix sur le candidat monarchiste, M. de Benoist, qui en a réuni 6,295. Il agissait de remplacer M. Devic, républicain. M. de Benoist a obtenu plusieurs centaines de voix de plus que n'en avait en 1884 le candidat conservateur.

Le maire de Cahors a pris un arrêté par lequel il est interdit à tout cafetier et autres débitants de boisson d'employer pour un service quelconque, « dans la partie de leur établissement affectée aux consommateurs », des femmes ou des filles étrangères à leurs familles.

### TROIS ANS

Sous ce titre, M. Cornély vient de publier dans le *Gaulois*, au sujet de la loi militaire actuellement en discussion, un article fort remarquable et que, malgré sa longueur, nous croyons devoir reproduire intégralement :

« Si l'histoire et la philosophie, c'est-à-dire l'expérience et la raison humaine, n'avaient pas cent fois, mille fois, prouvé que le parlementarisme est, de tous les régimes politiques, le plus faux, le plus absurde, le plus dangereux, le plus mortel pour un peuple, ce qui se passe en ce moment à la Chambre des députés suffirait amplement à cette démonstration.

« On y discute l'abaissement à trois ans du service militaire et la suppression des

privileges, dispenses et exemptions, reconnus jusqu'ici nécessaires à la vie intellectuelle et morale de la nation française. On y discute, par conséquent, l'énervernement de l'armée et l'abâtissement du pays, et — ne nous payons pas de mots — le démembrement futur, certain, inéluctable, de la patrie, désarmée et démoralisée.

« Ministres et députés se rendent compte, les uns vaguement, les autres avec précision, des dangers épouvantables que fera courir à leur pays l'adoption de la loi nouvelle.

« Et, cependant, les uns, pour rester ministres, vont soutenir la loi; les autres, pour rester députés, vont la voter.

« Au fond des consciences de la majorité, ce raisonnement est tapi: « Si je vote la loi je peux tuer la France; mais si je la repousse, je tue ma réélection. Je voterai la loi. »

« Car c'est ainsi: le pays veut la réduction du service militaire à trois ans, comme il voudra plus tard cette réduction à deux ans, à un an, à rien du tout.

« Et il n'y a rien d'étonnant à cela. La République a tué, en France, l'esprit militaire. Elle l'avoue et s'en félicite, considérant, avec raison d'ailleurs, l'esprit militaire comme une barrière infranchissable pour ses convoitises.

« Pendant vingt années d'Empire, elle représentait l'armée française comme un ramassis de prétoires ivrognes et abrutis. Tout lui a été bon contre la vieille armée, tout, jusqu'aux défaites lamentables où sombrait toute la fortune de la France.

« Depuis elle a continué l'œuvre poursuivie. Elle s'est montrée habile à dégoûter l'officier aussi bien que le soldat du métier des armes, bouleversant toutes les traditions, détruisant tous les prestiges et se montrant à ce point antimilitaire, qu'elle se croyait obligée de récompenser, ici, l'indiscipline éclatante; là, l'oubli du serment militaire.

« Ce qui eût été surnaturel, surhumain, illogique, c'est que l'esprit militaire survécût aux attaques que la République, opposante ou triomphante, lui faisait subir depuis plus de trente ans.

« Il n'y a pas survécu. Voilà le fait.

« Les populations, jadis résignées au service de sept années, regimbent contre le service de cinq ans. La caserne, qui jadis exerçait une certaine attraction sur les conscrits, leur inspire une répulsion certaine, et lorsque, par hasard, au départ des classes, il se trouve quelque sergent disposé à renoncer, il n'est pas rare d'entendre ses compagnons d'armes échanger, en lui disant adieu, leurs impressions sur son compte en ces termes: « C'est une vieille bête. Il n'est bon qu'à ça. »

« Ça, c'est l'éducation militaire des générations qui viennent. Ça, c'est la défense de la patrie. Ça, c'est ce qui jadis semblait un sacerdoce respectable et grand devant lequel s'agenouillait de Vigoy.

« L'esprit militaire n'existant plus, il est logique que les populations ne veuillent servir que le moins longtemps possible. Les populations n'étant point intelligentes, il est

logique qu'elles ne veuillent accorder leurs voix qu'à des députés disposés à réduire le service. Les députés n'étant point indépendants, il est logique qu'ils veuillent flatter les vœux des populations. Et, la France étant gouvernée par des populations aux fantaisies desquelles les députés n'ont ni le courage ni le patriotisme de résister, il est logique qu'elle subisse le contre-coup de l'égoïsme général de sa population et de la lâcheté particulière de ses représentants.

« Tout cela s'enchaîne et se déduit avec une régularité en quelque sorte mathématique.

« Il y a en France quelques personnes, et je m'honore d'en être, qui ne se déclarent pas suffisamment édifiées, par les défaites de 1870, sur la valeur respectrice des contingents nombreux, mais inexpérimentés, et des contingents restreints, mais entraînés par une longue pratique du métier des armes.

« Il y a quelques personnes qui ont lu l'histoire de l'humanité, et qui se sont convaincus qu'il n'y avait rien de nouveau sous le soleil.

« Il y a quelques personnes qui savent que lorsque les Perses, nombreux comme les sables du désert, et soumis au régime du service militaire personnel et obligatoire, se jetaient sur les Grecs, les vétérans de Leuctres, de Mantinée, des Thermopyles, entraînés dans leurs multitudes comme des faucheurs dans un champ de blé.

« Il y a quelques personnes qui se souviennent qu'Alexandre conquiert l'Asie avec trente-deux mille vieux soldats et promena ses armes victorieuses au milieu de peuples qui n'auraient eu qu'à marcher contre lui, les mains derrière le dos, pour l'étouffer contre leurs poitrines, lui et sa poignée de Macédoniens.

« Elles savent aussi que Marius, que César ne s'inquiétaient jamais du nombre des barbares qu'ils avaient à vaincre, mais de la discipline et de l'entraînement de leurs légions.

« Elles savent que les hordes barbares où régnait en souveraine maîtresse la formule: « Tout le monde soldat, tout le monde, même les femmes et les enfants », furent toujours défaits et massacrés par des armées restreintes, produits de la sélection des peuples civilisés.

« Elles savent ce que Charles XII comptait de soldats et combien il défait d'ennemis.

« Elles savent que Bonaparte, avec trente mille vieux soldats, détruisit, en une campagne, trois armées autrichiennes levées à la hâte et commandées pourtant par les premiers généraux du temps.

« Elles savent qu'avec soixante-dix mille hommes, qu'il avait trempés successivement dans le Nil, dans les sables des Pyramides, dans les neiges des Alpes, dans les rizières de la Lombardie et dans l'eau salée du camp de Boulogne, Napoléon remporta la bataille d'Austerlitz, et, plus tard, détruisit en trois semaines la monarchie prussienne.

« Tandis qu'avec huit cent mille hommes, où les vétérans étaient clairsemés, le conquérant s'effondrait à la Bérésina.

« Elles savent que l'histoire des conquêtes humaines est un hymne en l'honneur des vieilles troupes.

« Elles sourient quand on leur parle des progrès de la science, du bruit de l'artillerie, des victoires mathématiques, des armes à longue portée, et répondent, l'histoire en main, qu'avec des canons qui portent à huit kilomètres les hommes se tuent moins qu'avec des coupe-choux de trente centimètres, et que la bataille de Gravelotte est un jeu d'enfants, comme tuerie, auprès de la bataille de Cannes.

« Ces personnes auront raison plus tard. Les plus distingués parmi les défenseurs des vastes troupes militaires, les plus grands parmi les esprits qui demandent la nation armée, saluent déjà, avec la majorité prussienne Colmar von der Goltz, la venue de l'Alexandre qui dissipera, avec une poignée de vieux soldats supérieurement entraînés, les hordes modernes de bouillottes inoffensives, les grandes bandes désordonnées qui traînent après elles la famine et le typhus.

« Mais je reconnais que, pour l'instant, ces personnes ont tort et que les nations ne viendront à elles et ne les prendront pour des hommes intelligents, prévoyants et dignes d'être écoutés, que lorsque l'humanité, exténuée par des sacrifices insensés, multipliés par la formule barbare: « Tout le monde soldat », ruinée financièrement et appauvrie intellectuellement, sera tombée sur ses deux genoux.

« Je reconnais qu'en attendant le triomphe de notre doctrine des vieilles armées restreintes, qui sera une véritable renaissance pour l'Europe, les peuples se entraînent, aussi bien au point de vue militaire, qu'au point de vue politique, par ce que j'appellerai le vertige du nombre, qu'ils s'imaginent que les élites ont fait leur temps, et que celui-là remportera la victoire qui aura réuni le plus de fusils, comme ils s'imaginent que celui-là est légitimement victorieux dans les luttes politiques qui réunit le plus de bulletins.

« Cette erreur coûtera à l'humanité, et à la France en particulier, des torrents de sang inutiles, c'est inévitable; mais elle existe, et il faut en tenir compte puisqu'on ne peut la détruire.

« Donc, en attendant que nos contemporains soient assez raisonnables, assez instruits, qu'ils aient subi des leçons assez dures pour pouvoir se guérir du vertige du nombre, résignons-nous aux gros contingents ruineux et aux armées tumultueuses.

« Seulement, ce que nous pouvons encore espérer, nous autres philosophes, écrivains, penseurs et publicistes qui n'acceptons la théorie qu'à notre corps défendant, c'est: 1° que le sacrifice immense qu'on impose à l'homme en lui demandant son sang ne sera pas stérile; 2° que la formule barbare: « Tout le monde soldat », viendra mourir à la porte des services publics qui constituent la nationalité, c'est-à-dire la porte des carrières libérales, à la porte de l'école et surtout à la porte du sanctuaire. »

### Les questions sociales et ouvrières EN AUTRICHE.

Il y a vraiment profit à passer la frontière et à aller apprendre, au centre de l'Europe, comment on y comprend les questions économiques et sociales. Le patriotisme peut avoir à en souffrir, l'expérience et l'émulation ont tout à gagner, car force est de conclure, et la conclusion nécessaire est que la République démocratique nous mène à la ruine et à la révolution, sous prétexte de respecter la liberté dans ce qu'elle a de moins respectable et de plus impossible. Ceci dit en passant, nous avons grand plaisir à annoncer à nos lecteurs habituels que nous arrivons d'Autriche et que nous y avons considéré et analysé, de très-près, le plan de réforme économique et sociale qui est incessamment poursuivi par le gouvernement.

En Autriche, on ne s'inquiète guère de spécialiser les lois, aussi trouvons-nous dans le projet relatif aux besoins de la classe ouvrière, une véritable constitution organique du travail industriel. Pour en donner une idée, nous indiquerons, en un mot, les principes posés et les points résolus, et l'on verra, par ce sommaire, tout ce qu'un gouvernement honnête et conscient de ses devoirs peut faire de bien, quand il veut.

d'ombres chères passent et repassent sur le ciel étoilé, je revoyais M<sup>me</sup> Deline telle que Lucienne me l'avait dépeinte. Je la revoyais belle, joyeuse, inexpérimentée... enchaînée à jamais à un être égoïste et méchant.

Pauvre jeune fille! Dans la naïveté de ses dix-huit ans, elle avait cru faire un magnifique mariage. Tous ne faisaient-ils pas miroiter à ses yeux les richesses de M. Deline?

Hélas! la vie lui apprit bientôt qu'un beau mariage, aux yeux du monde, est parfois une chose misérable; car, trop souvent, sous les bijoux de la corbeille, sont cachées de profondes et d'infinies souffrances.

Un beau mariage! Non, ce n'est pas une lourde bourse dans la main d'un fiancé; c'est plutôt la bonté dans son cœur.

M<sup>me</sup> Deline avait rêvé le bonheur. Elle trouva d'amères déceptions. Alors son âme, débordante de tendresse, se replia sur elle-même.

Que de larmes la jeune femme versait, chaque soir, au coin du foyer solitaire!

Puis, un jour, du milieu de l'éroulement de ses rêves, jaillit un mot: CHARITÉ!

Oui, elle demandera la force à la charité qui console, à la charité qui garde celles que l'amour ne garde plus.

Elle oubliait que M. Deline portait un colte à son escarcelle, et qu'il ne l'ouvrait jamais pour les

malheureux. L'amour des indigents devint donc une nouvelle source de souffrance pour cette âme erquise, toute faite de tendresse et de compassion.

Il fut son martyre.

Aimer les pauvres, et se voir condamnée à la vie heureuse quand ils meurent de faim; aimer les pauvres, et ne pouvoir détacher une parcelle de l'or dont votre bourse déborde, une misérable parcelle, qui leur rendrait la vie!... Celui seul qui a souffert cette torture saura la concevoir.

M<sup>me</sup> Deline pleurait quand on lui tendait la main. Parfois son cœur saignait si fort, qu'oubliant l'obéissance, elle vidait sa bourse dans la main de l'indigent.

Ce malheureux, c'était son frère en Jésus-Christ; c'était Jésus-Christ lui-même. Pourrait-elle le laisser souffrir?

Mais arrivait la fin du mois, et le moment de rendre compte de la mince somme d'argent qui lui avait été confiée.

La jeune femme balbutiait en tremblant devant son maître. Elle ne savait pas mentir.

Alors, M. Deline, rouge de colère, accablait d'injures la douce victime.

— Ah! c'est ainsi qu'on abuse de ma confiance, s'écriait-il avec des éclats de tonnerre dans la voix.

Ah! c'est ainsi qu'on prodigue nos ressources?... Travaille, forçat; sue sang et eau pour améliorer

le sort de la famille, pour amasser la dot de tes enfants... Et, pendant ce temps, madam fait des folies!... Madame nourrit des indigents, des indigents, des paresseux!... C'est une indignité! — Si vous recommencez encore, Valentine, je vous supprimerai tout argent!

Il marchait d'un pas fiévreux à travers la chambre, les paupières injectées de sang; et la jeune femme le regardait les yeux humides. Ses joues pâles se coloraient légèrement; puis elle baissait la tête, en silence, acceptant, avec la générosité de son cœur, de souffrir pour ses pauvres tant aimés.

En peu d'années, le chagrin fit son œuvre.

Le passé, si proche encore, se perdait dans un nuage d'un gris sombre, et le présent montrait, à tous, une pauvre femme pâle, languissante, l'ombre de la jolie M<sup>me</sup> Deline.

(A suivre.) DU CAMPFRANC.

Entre portières: — Ah! ma pauvre dame Gibou!... quelle aventure!... je viens de voir une catastrophe! — Ah! mon Dieu! — Sur le boulevard Montmartre, une voiture renversée par un omnibus! — Et les gens qui étaient dedans? — Il n'y avait personne. — Ouf! tant mieux pour euss!...

C'est ainsi qu'il y a chapitre pour le chômage du dimanche, pour les heures de travail, pour le repos quotidien, pour le travail de jour et de nuit, pour l'emploi des hommes et des enfants, pour la fréquentation des écoles, pour l'institution du livret, pour l'interprétation des contrats, pour les obligations respectives des maîtres et des ouvriers, pour les conditions du renvoi, du paiement, pour la tenue régulière des états de contrôle, de tout le personnel industriel, etc. On ne peut manquer de trouver là la marque d'une vraie sagesse et la trace profonde du respect de la loi chrétienne.

Pour terminer son œuvre, le ministre du comte Taafé s'est placé en face des causes de misère et de souffrance qui, par la force des choses ou par la loi de la nature, pèsent sur la vie de tous les travailleurs, et il les a réduites à trois : l'accident, quand l'ouvrier est habituellement en contact avec des engins dangereux, enfin la maladie et la vieillesse que tout le monde subit et que personne ne peut empêcher.

Et il s'est dit que trois lois, avec caractère obligatoire, étaient à faire et que, pour que ces lois eussent en outre un caractère véritablement social, elles seraient basées sur le principe de l'association et de la participation commune du patron et de l'ouvrier.

La loi relative à l'assurance contre les accidents est déjà déposée et sur le point d'être discutée ; elle ressemble assez à celle du prince de Bismarck, mais elle s'en distingue par ce trait particulier qu'il n'y a pas intervention de l'État, et que l'administration de chaque caisse doit être dévolue à un comité régional composé d'autorités sociales, nommées par le pouvoir public, et de patrons et d'ouvriers élus par leurs confrères.

Il n'est douteux pour personne, à Vienne, que la Chambre actuelle n'arrivera pas au terme de sa législature avant d'avoir voté les lois relatives aux caisses de secours pour la maladie et de retraite pour la vieillesse. Dès aujourd'hui nous pouvons dire qu'elles seront conçues dans l'esprit qui a inspiré la loi sur les accidents, c'est-à-dire qu'elles reproduiront les deux bases d'association et de participation commune, et qu'elles affecteront ce caractère régional qui ne sera pas assurément le moindre gage de leur action morale et de leur salutaire influence.

Voilà ce qui s'est fait en Autriche ; voilà ce qui s'y fera encore, et il nous pleut de penser que le gouvernement de cette catholique nation aura été le premier à mettre en circulation un plan de réforme économique et sociale vraiment complet, vraiment coordonné et paternel.

L'Autriche nous donne un grand exemple et nous confirme dans la voie que nous avons suivie, dans les programmes que nous avons tracés, dans les applications que nous avons tentées, enfin dans l'espérance que le bon sens et la raison, éclairés par l'expérience, finiront par triompher, en France, de deux maux qui ne pardonnent pas : la révolution et l'athéisme.

M. D'ARAY.

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 3 juin.

Nous retrouvons aujourd'hui le marché dans de bonnes dispositions ; l'hésitation des jours précédents semble être surmontée et la liquidation s'effectue dans des conditions favorables.

En effet, les reports sont très-bon marché et les acheteurs n'ont presque rien à payer pour proroger leurs positions.

Le 3 0/0 a varié entre 78.60 et 78.80, il reste au plus haut cours coté ; l'amortissable s'est échangé entre 78.67 et 79.95 ; le 4 1/2 a oscillé entre 107.72 et 107.85.

L'italien toujours bien tenu ouvre à 96.85 et clôture à 97 fr.

La Banque de France se tient sans changement à 5,150. Comme nous l'avons annoncé depuis déjà longtemps, le Crédit Foncier commence son mouvement de hausse ; il ouvre à 1,315 et reste très-démuni à 1,328.75. Le premier mouvement de réaction a été produit par le premier cours de report coté 4 fr., mais comme ce report a diminué de moitié pour tomber à 1 fr., ceux qui avaient spéculé sagement.

En comptant, les obligations Foncières et Comptables, qui n'ont pas à s'occuper de la liquidation des demandes.

On prévoit également une reprise sur le Suez qui ferme à 2,072.50 ; la recette du tressis a été pour le 1er de 130,000 fr.

Les autres valeurs de crédit maintiennent leurs cours habituels. Le Comptoir d'Escompte est ferme à 955.

La Banque de Paris clôture à 872.50. Le Crédit Industriel et Commercial s'échange à 675. La Banque d'Escompte est recherchée à 535.

Le Crédit Lyonnais reste à 565. La Banque Ottomane se tient à 458.75.

Le Turc est lourd à 8.55. L'Egypte unifiée s'est un peu relevée à 308.75.

Un de nos lecteurs nous demande la situation exacte de la Compagnie Transatlantique ; nous en profiterons pour faire une étude spéciale sur cette société et de jour en jour nous en informerons nos lecteurs. Voici ce que nous pouvons en dire : Depuis quatre ans les dépenses d'exploitation croissent dans des proportions inouïes, tandis que les recettes, même en y comprenant les subventions, ont une tendance à diminuer, et, dans tous les cas, même en écartant cette tendance, le développement des recettes va beaucoup plus lentement que le développement des dépenses.

Le Nord cote 1,737 ; l'Orléans 1,297.50 ; le Lyon 1,232.50 ; le Midi 1,192.50.

## Chronique militaire.

Divers journaux annoncent qu'au ministère de la guerre on vient de décider que les officiers d'infanterie, pendant qu'ils seront de service, porteront l'écharpe rouge terminée par deux glands d'or.

De plus, le shako étant supprimé dans l'arme de l'infanterie, on dit que l'adoption d'une nouvelle coiffure pour la grande tenue est en voie de se réaliser : c'est un casque avec cimier en métal d'une extrême légèreté, que les troupes de la garnison de Paris porteront à la revue du 14 juillet.

La France militaire croit savoir que si la classe est renvoyée dans les premiers jours d'août, il ne sera pas fait exception pour les hommes appartenant au 49<sup>e</sup> corps d'armée (Alger) ; ils seront renvoyés à la même époque.

## CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

On lit dans le *Journal de l'Agriculture*, à propos du Concours régional d'Orléans :

« Un membre du cabinet, M. Cochery, ministre des postes et des télégraphes, a constaté, à la distribution des récompenses du Concours régional d'Orléans, que le gouvernement a le devoir de venir en aide à l'agriculture, et il a promis que les cultivateurs auraient bientôt des preuves de cette sollicitude. Nous comptons sur la réalisation de ces promesses. Les agriculteurs sont patients, ils savent attendre ; mais il faut se souvenir que plus on met de temps à se décider à combattre un fléau, et plus la lutte est difficile, plus elle est longue. Depuis plusieurs années, l'agriculture a enregistré de nombreuses et brillantes promesses qui ne se sont pas encore réalisées, des circonstances nouvelles y ayant mis obstacle, mais les promesses qu'on lui fait aujourd'hui sont de celles qu'on peut toujours tenir et dont elle accueillerait la réalisation avec reconnaissance. »

Si les républicains ne font pas tous fortune, ce ne sera certes pas leur faute ; tous les moyens leur sont bons pour « amener l'eau à la rivière. » Ainsi le comité républicain de Mamers vient de faire distribuer par la ville la mirifique réclame suivante :

« Le comité électoral de l'Union républicaine demande aux délégués de prévenir les électeurs républicains de chaque rue et quartier qu'une souscription volontaire est ouverte pour couvrir les frais des dernières élections municipales, afin que, tous y contribuant légèrement, elles ne soient pas en entier à la charge des conseillers élus, qui ont accepté de consacrer leur temps et leurs soins aux intérêts de tous. »

« Les cotisations peuvent être remises ou envoyées au caissier, M. Rottier, Edmond, propriétaire, rue des Carrières. »

Après avoir payé les frais d'élection de messieurs les conseillers municipaux, ne faudra-t-il pas aussi leur faire des rentes ? — On y viendra, ne désespérons pas !

L'administration des chemins de fer de l'Etat a l'honneur d'informer le public qu'il sera délivré cette année, comme les années précédentes, des billets aller et retour dits : « Billets de bains de mer et d'excursion au littoral de l'Océan. »

La délivrance de ces billets s'effectuera du 4<sup>e</sup> juin au 31 octobre prochain.

Une nouvelle ferrure vient d'être expérimentée depuis quelques jours à Lyon. Le fer, entièrement en corne de mouton, est surtout destiné aux chevaux faisant un service de ville et reconnus maladroits sur le pavé.

Ce nouveau mode de ferrage a déjà donné d'excellents résultats et démontré que les chevaux ainsi ferrés peuvent être lancés, sans aucun danger, sur le pavé, aux allures les plus rapides.

NANTES.

L'Espérance du Peuple publie la lettre suivante :

« Nous devons toute notre reconnaissance aux journaux qui soutiennent avec tant de sympathie le pétitionnement pour les processions de la Fête-Dieu. Vous ne sauriez croire à quel point cette réclamation est populaire et avec quel empressement elle est appuyée de tous les côtés. »

« S'il est fait droit à nos vœux, soyez assuré que ces grandes solennités vont être fêtées parmi nous avec une pompe et une magnificence extraordinaires. »

« Combien d'impatiens désirs saluent déjà le moment où il sera possible de se débarrasser de la triste interruption des dernières années ! »

« Mais nous ne sommes pas encore au but : il faut que toute la cité s'associe à ce généreux mouvement. Il faut que le chiffre considérable des adhésions vienne prouver irrésistiblement à des administrateurs qui se proclament les vrais représentants du peuple, qui n'ont plus désormais aucun prétexte pour repousser un vœu si clairement et si fortement exprimé. »

« Courage donc, et qu'on se hâte de remplir les feuilles de pétitions ! Rappelons-nous que chaque signature donnée est un nouveau poids jeté dans la balance, un nouveau gage et une nouvelle espérance de succès ! »

Espérons que les Nantais ne seront pas moins heureux que les habitants de Rennes, patrie du ministre Waldeck-Rousseau, qui vont révoir, cette année, les processions de la Fête-Dieu.

TUES PAR LA Foudre

Les orages qui ont éclaté ces jours-ci ont non seulement causé des pertes importantes aux cultivateurs dans certaines régions, mais encore fait de nombreuses victimes.

Voici ce qu'on écrit de Champdeniers (Deux-Sèvres) :

« Vendredi soir, 23 mai, vers 4 heures, un violent orage courant de l'est à l'ouest a éclaté aux limites des communes de Saint-Ouenné et de Faye-sur-Ardin. Le dernier coup de tonnerre a fait une victime. Le sieur Robert, Louis, âgé de 30 ans, du village des Aptolesies, a été foudroyé et est mort sur le coup. Il avait cherché un refuge aux limites du bois Picot, dans un fossé, loin de tout arbre élevé. Son frère, qui était à moins d'un mètre de lui, a ressenti une violente secousse, mais n'a eu aucun mal. »

« Le cadavre portait à la face et à diverses autres régions des traces de fulguration d'un noir livide. Il exhalait une odeur fort caractéristique, qu'on a rapportée à la production d'un gaz particulier, l'ozone. »

« Les vêtements n'avaient, il semble, aucun désordre. Cependant, comme particularité intéressante, et qui est bien dans les allures capricieuses de la foudre, on a remarqué que le cuir de la socque gauche était décollé de chaque côté. »

« Le couteau de la victime avait été simonté par le fluide. »

Nous lisons d'autre part dans le *Charentais* :

« Samedi dernier, au moment où l'orage éclatait avec tant de violence, le nommé Pierre Charrier, cultivateur au village de Veaux, commune de La Couronne, monté sur le devant de sa charrette, revenait de Ruelle et rentrait à son domicile. Il se trouvait dans le chemin situé entre la ligne du chemin de fer d'Orléans et les ruines de l'abbaye de La Couronne, lorsque la foudre, attirée sur un peuplier près duquel il passait, l'a atteint et foudroyé. La mort a été instantanée. Les vêtements qu'il avait sur lui, jusqu'à sa chemise, ont été brûlés. »

« L'autorité locale, aussitôt informée, s'est rendue sur les lieux, assistée de M. le doc-

teur Audoyer, qui a constaté la mort, déterminée par l'effet d'un choc violent ayant occasionné une formidable commotion cérébrale.

« Le corps de cet infortuné, qui était âgé de vingt-sept ans et était rentré dans ses foyers depuis quinze jours à peine, revenant de Tunisie, a été remis à sa famille pour qu'il soit procédé à son inhumation. »

## Faits divers.

Le Festival de retraite de M. Pasdeloup, au Trocadéro, a été couronné par le succès le plus complet, à tous les points de vue, et le plus éclatant. La recette atteint cent mille francs.

L'exécution du programme a été merveilleuse. On a surtout applaudi l'air de la *Muette* : « Amour sacré de la patrie », chanté par douze ténors et douze basses, et le *prélude de Bach*, exécuté par les orchestres réunis sous le bâton de M. Pasdeloup et dont le solo de violon était dit par sept des plus éminents virtuoses qu'on puisse réunir en Europe : M. Alard, le doyen et la gloire de l'école française, qui avait consenti à reparaitre en public, après 20 ans d'une retraite prématurée ; M. Charles Dancla, Ad. Hermann, Lancien, Marsick, Remy et Sivori. L'effet a été immense, indicible.

A la fin du concert, une gigantesque couronne de fleurs naturelles a été apportée près du pupitre, et offerte par M. Gounod, « au nom de tous ses illustres confrères », à M. Pasdeloup, comme témoignage de reconnaissance pour les services qu'il a rendus à l'art. »

C'est jeudi dernier, à la 493<sup>e</sup> représentation, que le *Maître de forges* a atteint, au Gymnase, le fameux million !

Quand nous disons atteint, c'est dépassé qu'il faut dire, car le véritable chiffre est : un million et onze cents francs.

Comment s'opère une transformation de nom.

On lit dans le *Figaro* :

Nous appelons l'attention du Conseil municipal sur le nom d'une rue voisine, qu'on appelle *rue des Roses*, et nous proposons l'arrêté suivant :

« Considérant que la rose passe pour la Reine des fleurs ; qu'en conséquence, l'appellation de *rue des Roses* est anti-républicaine ; que, d'autre part, le mot rose indique l'idée d'un parfum aristocratique... La dite rue s'appellera désormais : *rue Cambronne* ! »

Oh ! non. Puisque Laroze a remplacé Margue au ministère, nous proposons de remplacer la *rue des Roses* par la *rue Margue*. Ce sera une compensation logique.

SANTÉ PASSE RICHESSE.—Un de nos riches banquiers de Paris, naguère le héros de toutes les fêtes du High-life, avait disparu tout-à-coup de nos réunions mondaines. On crut d'abord à un revers de fortune, suite du fameux Krach, mais renseignements pris, ses amis furent bientôt rassurés de ce côté, car, financier très-prudent, jamais sa situation n'avait été plus prospère ; mais sa santé, jusqu'alors florissante, fit concevoir de vives inquiétudes : maux de tête, des douleurs vagues et continuelles, un état de prostration mentale tourmentait tout son entourage, et ce fut en vain qu'il essaya divers traitements ; à la fin la vie lui était devenue à charge. Il ne savait à quel saint se vouer, et disait volontiers à qui voulait l'entendre qu'il donnerait une partie de sa fortune à quiconque lui rendrait la santé, lorsqu'un jour un ami lui apporta une petite brochure parlant du traitement des Shakers qu'il parcourut en hochant la tête, les divers traitements infructueux l'ayant rendu sceptique ; toutefois il se décida à tenter un essai, et après deux semaines de médication par la tisane Américaine et les Pitules des Shakers, il se trouva rétabli. Sa gaieté était revenue avec les forces, le sommeil et l'appétit avec le goût au travail, et partout il vanta sa cure opérée en si peu de temps. Prix : 4 fr. 50 la bouteille. La brochure explicative se distribue dans toutes les bonnes pharmacies ou au dépôt, pharmacie Ernoul, à Saumur. Dépôt principal, Fanyau, pharmacien, Lille.

L'ART NATIONAL. *Etude sur l'histoire de l'art en France*, par H. DU CLEUZIOU. — 2 volumes illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix, broché, 50 francs ; reliure artistique, 100 francs, payable 5 francs par mois. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris.

**Marché de Saumur du 31 Mai**

Blé semence (l'h.)	—	Halle de noix	50	130	—
From. 1 <sup>re</sup> q. (l'h.)	18	Graine tréfle	50	—	—
Froment (l'h.)	77	— lin.	70	—	—
Halle, moy. 77	17	— luzerne	50	—	—
Seigle . . . . .	75	Foin (dr. c.)	780	75	—
Orge . . . . .	65	— Luzerne	780	72	—
Avoine h. bar.	50	Paille	780	50	—
Fèves . . . . .	75	Amandes	50	—	—
Pois blancs . . .	80	Cire jaune	50	190	—
— rouges . . . .	80	Chanvres 1 <sup>re</sup>	—	—	—
Colza . . . . .	65	— qualité (52 k. 500)	—	—	—
Chenevis . . . .	50	—	—	—	—
Farine, culas.	157	—	—	—	—

**COURS DES VINS.**

BLANCS (2 hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1883, 1 <sup>re</sup> qualité	200 à »
Id. 1883, 2 <sup>e</sup> id.	100 à »
Ordin., envir. de Saumur 1883, 1 <sup>re</sup> id.	100 à »
Id. 1883, 2 <sup>e</sup> id.	85 à »
Saint-Léger et environs 1883, 1 <sup>re</sup> id.	100 à »
Id. 1883, 2 <sup>e</sup> id.	85 à »
Le Puy-N.-D. et environs 1883, 1 <sup>re</sup> id.	90 à »
Id. 1883, 2 <sup>e</sup> id.	80 à »
La Vienne, 1883, . . . . .	60 à 65
ROUGES (2 hect. 30).	
Souzay et environs, 1883 . . . . .	140 à »
Id. 1883 . . . . .	140 à »
Champigny, 1883 . . . . .	1 <sup>re</sup> qualité 200 à »
Id. 1883 . . . . .	2 <sup>e</sup> id. 170 à »
Id. 1883 . . . . .	3 <sup>e</sup> id. 150 à »
Id. 1883 . . . . .	4 <sup>e</sup> id. 120 à »
Varrains, 1883 . . . . .	120 à »
Varrains, 1883 . . . . .	120 à »
Bourgueil, 1883 . . . . .	1 <sup>re</sup> qualité 150 à »
Id. 1883 . . . . .	2 <sup>e</sup> id. 100 à »
Id. 1883 . . . . .	3 <sup>e</sup> id. 80 à »
Id. 1883 . . . . .	4 <sup>e</sup> id. 60 à »
Restigné 1883 . . . . .	140 à »
Id. 1883 . . . . .	135 à »
Chinon, 1883 . . . . .	130 à »
Id. 1883 . . . . .	120 à »
Id. 1883 . . . . .	110 à »
Id. 1883 . . . . .	100 à »

**BIBLIOGRAPHIE**

Nouveau Globe Terrestre physique et politique de 1 mètre de circonférence, imprimé en 13 couleurs. Prix: 33 fr., payables 5 fr. par mois.

FLAMMARION (CAMILLE). — Astronomie Populaire. 2 vol. grand in-8° illustrés de 260 gravures, 7 chromolithographies, cartes célestes, etc. Prix: 20 fr., payables 5 fr. par mois.

Grand Dictionnaire d'Histoire naturelle, par Ch. D'ORBIGNY, avec la collaboration de membres de l'Académie des sciences. Nouvelle édition, comprenant 28 volumes de texte et 3 volumes Atlas, contenant 540 planches, soit environ 1.000 sujets coloriés. Prix, broché: 480 fr. payables 15 fr. par mois.

LAROUSSE (PIERRE). — Grand Dictionnaire Universel du XIX<sup>e</sup> Siècle. 16 vol. in-4°. Prix: 600 fr., payables 20 fr. par mois.

Bibliothèque Classique du Piano. Collection complète des 92 sonates de BEETHOVEN, CLEMENTI, HAYDN, MOZART et WEBER; 11 volumes grand format (1.700 pages), magnifiquement gravés. Prix: 60 fr., payables 5 fr. par mois.

Librairie A. PILON. (A. LE VASSEUR, successeur), 33, rue de Fleurus, Paris.

**LA MUSIQUE POPULAIRE**

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

Bureaux: Boulevard St-Michel, 78, Paris.

Abonnements: Un an, Paris 12 fr. — Départements, 14 fr. — Un numéro: 25 centimes.

**Sommaire du n° 137.**

TRÉTE. — Rossini (suite), par Alphonse Baralle. — La musique et les théâtres de Paris en 1789, par E. Grégoir. — Simon Max, par A. B. — Origine des caractères de fonte pour l'impression de la musique, par E. Grégoir. — Festival d'Émile Piehoz. — Quinzaine dramatique, par Jean de la Ferme. — Misères du dimanche (suite), par F. Soulié. — Nouvelles diverses.

MUSIQUE. — Romance sans paroles, par M. Mandelssohn Bartholdy. — Badinage pour violon avec accompagnement de piano, par M.-C. Monchet. — Le livre de grand'mère, confidence, par M. Stréaborg.

ILLUSTRATION. — Portrait de M. Simon Max, des Folies-Dramatiques.

Par suite d'une nouvelle combinaison, l'abonnement d'un an ne coûte absolument rien.

Un numéro spécimen, avec renseignements, est adressé à toutes les personnes qui en font la demande.

**MAGASIN PITTORESQUE**

Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Paris, un an . . . . . 16 fr. — Départements. 18 fr. Union postale . . . . . 13 fr.

Le Magasin pittoresque (rédacteur en chef, M. Édouard Charton) contient, dans son numéro du 31 mai:

TEXTE. — Voyage de noces, nouvelle, par M. J. Colomb. — La Trompette marine. — Le Syllabaire illustré de Jean de Barros, par M. Ferdinand Denis. — La Croix de Couchey (Côte-d'Or). — Constitution des corps; atomes, molécules, par M. E. Lefebvre. — L'Omble ou Ombre-Chevalier, par M. G. Capus. — Le Carnet d'un voyageur, par M. Paul Pelet. — Les Ternabuoni.

GRAVURES. — Les Infortunés, peinture par Jean Geoffroy. — Trompette marine. — Alphonse par Eugène Delacroix. — La Croix de Couchey (Côte-d'Or). — L'Omble ou Ombre-Chevalier. — Médaille de Jean Ternabuoni. — Médaille de Jeanne Albizzi.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878 (CLASSE 66).  
MÉDAILLE D'ARGENT

**COFFRES-FORTS**

M. HAFFNER aîné, fabricant de coffres-forts, a obtenu une MÉDAILLE D'ARGENT à l'Exposition universelle de Paris pour la perfection qu'il a apportée dans la construction de ses coffres-forts. Reconnus supérieurs pour leur solidité, leur incombustibilité, leurs serrures ont présenté au jury une sécurité incomparable contre les crocheteurs les plus habiles. Nous sommes heureux de porter cette bonne nouvelle aux nombreuses personnes qui se sont déjà munies de coffres de la maison Haffner, et nous pensons qu'elle déterminera en faveur de cette maison ceux de nos lecteurs qui pourraient hésiter encore dans le choix d'un constructeur.

Coffres depuis 120 fr. jusqu'à 2,000 fr. et au delà. Pour les renseignements, s'adresser au bureau du journal, où il y en a toujours en dépôt.

En dehors du dépôt, un bel album en chromolithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

**RETRAIT DE CAUTIONNEMENT.**

M. BONNEAU, ancien greffier du Tribunal de commerce de Saumur, ayant l'intention de retirer son cautionnement, fait la présente déclaration conformément à la loi.

**RETRAIT DE CAUTIONNEMENT.**

M. MEHOUS, ancien notaire à Saumur, ayant l'intention de retirer son cautionnement, fait la présente déclaration conformément à la loi.

**RETRAIT DE CAUTIONNEMENT.**

M. LANGLOIS, ancien greffier de justice de paix à Saumur, ayant l'intention de retirer son cautionnement, fait la présente déclaration conformément à la loi.

Tribunal de commerce de Saumur.

**FAILLITE TRILLON, MEUNIER ET C<sup>ie</sup>.**

Les créanciers de la faillite des sieurs Trillon, Meunier et C<sup>ie</sup>, anciens négociants aux Rosiers, sont avertis qu'en conformité de l'article 492 du Code de commerce rectifié, ils doivent dans le délai de 20 jours, à partir d'aujourd'hui, se présenter en personne, ou par fondé de pouvoirs, à M. Doussain, expert comptable, demeurant à Saumur, syndic définitif de ladite faillite, et lui remettre leurs titres, accompagnés d'un bordereau sur timbre, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au greffe du Tribunal de commerce de Saumur.

Le Greffier,  
(414) GAUTIER.

**A VENDRE**

**Agencement de Magasin**

Composé de casiers, tiroirs, comptoirs, devanture, 2 bascules, etc. S'adresser à M. Raoul FRIGNOUX, place du Roi-René. (372)

Etude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

**A CÉDER**

DE SUITE

**Un Magasin d'Épicerie**

Et de MERCERIE

Situé dans un beau quartier de Saumur.

S'adresser, pour traiter, au notaire.

**A LOUER**

DE SUITE,

**Une Remise et un Grenier**

Sis à Saumur, rue du Roi-René.

S'adresser à M<sup>me</sup> CAROUE.

**A VENDRE**

Le dimanche 8 juin

**PREMIÈRE COUPE**

De 26 hectares de Prés

Situés dans la prairie de Nones,

Appartenant à M<sup>me</sup> de la Frégoillère.

Le garde se trouvera à l'entrée du pré à partir de midi.

**A VENDRE**

D'OCCASION

**Magnifique Gaveuse**

S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**

**UNE MAISON**

Sise rue d'Orléans,

Disposée pour le commerce ou maison bourgeoise.

Remise, écurie, cour, pompe, caves et autres servitudes.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M<sup>e</sup> BOUGÈRE, notaire, rue Saint-Martin, n° 21, à Angers.

**A VENDRE**

PAR ADJUDICATION,

Le samedi 21 juin, à 1 heure,

En l'étude de M<sup>e</sup> BOUGÈRE, notaire à Angers, rue Saint-Martin,

**LES IMMEUBLES**

Ci-après désignés:

1<sup>o</sup> MAISON, rue Saint-Laud, occupée par M. Duranceau, pharmacien. Cette maison comprend deux corps de bâtiments séparés par une cour. Le bâtiment sur la rue se compose de:

Rez-de-chaussée élevé sur caves;

1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> étages et mansardes.

Le bâtiment au fond de la cour comprend:

Rez-de-chaussée élevé sur caves;

1<sup>er</sup> étage et grenier.

Loyer annuel . . . . . 1,700 fr.

Mise à prix . . . . . 24,000 fr.

On vendra même sur une seule enchère.

2<sup>o</sup> PROPRIÉTÉ DES ROCHES, située aux Roches, commune de Mozé.

Elle comprend:

1<sup>o</sup> Maison d'habitation, servitudes, pressoir, cellier, cour, jardin, terrasse, petit parc et coteau, d'un seul tenant, joignant la rivière l'Oubance;

2<sup>o</sup> Le jardin des Roches, séparé de la maison par un chemin; ce jardin, entouré de murs et planté en grande partie en vignes, contient 39 ares 38 centiares;

3<sup>o</sup> Le pré Ciret, séparé du petit parc par la rivière l'Oubance et contenant 7 ares 40 centiares.

Mise à prix de la propriété, 6,450 f.

On vendra même sur une seule enchère.

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser soit audit M<sup>e</sup> BOUGÈRE, soit à M. GUIHAL, expert-comptable à Angers, rue Lenepveu, 13.

M<sup>e</sup> LECOY, avoué à Saumur, rue Dacier, n° 28, demande un jeune homme sachant bien écrire.

**A VENDRE**

UN

**CHEVAL NORMAND**

Agé de 7 ans,

S'attelle et se monte facilement.

S'adresser, 78, rue d'Orléans.

**A VENDRE**

**Première Coupe**

DE

**PRAIRIES ARTIFICIELLES**

S'adresser à M. RIVAUD, 22, rue du Temple. (377)

UN MÉNAGE demande à se placer pour la Saint-Jean prochaine, le mari, cocher, comme valet de chambre ou jardinier, et la femme, cuisinière, comme femme de chambre ou bonne d'enfants. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE, pour la Saint-Jean prochaine, un garçon de magasin muni de très-bonnes références. S'adresser à la VILLE DE PARIS, place Saint-Pierre.

UN JEUNE HOMME se proposa pour cirer les parquets, entretenir les maisons, faire le jardinage et soigner les malades le jour et la nuit. S'adresser au bureau du journal.

**CAISSE DES REPORTS**

59, rue de Richelieu, 59

Anciennement au 77

La plus ancienne Maison de REPORTS de Paris (fondée en 1874)  
Brochure et Circulaire hebdomadaire adressées gratuitement sur demande.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 3 JUI 1884.**

Valeurs au comptant	Clôture précé <sup>d</sup>	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé <sup>d</sup>	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé <sup>d</sup>	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé <sup>d</sup>	Dernier cours.
3 % . . . . .	78 50	78 62	Est . . . . .	756 25	753 75	OBLIGATIONS.			Gaz parisien . . . . .	524	520
3 % amortissable . . . . .	79 60	79 75	Paris-Lyon-Méditerranée . . . . .	1233 75	1227 50	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	515	515	Est . . . . .	363 75	363 50
3 % (nouveau) . . . . .	—	—	Midi . . . . .	1196 25	1198 75	— 1865, 4 % . . . . .	522	523 50	Midi . . . . .	378	378
4 1/2 % . . . . .	107 10	107 50	Nord . . . . .	1735	1735	— 1869, 3 % . . . . .	409 75	409 75	Nord . . . . .	378	378
4 1/2 % (nouveau) . . . . .	107 80	107 90	Orléans . . . . .	1302 50	1307 50	— 1871, 3 % . . . . .	390	400	Orléans . . . . .	373 25	373 25
Obligations du Trésor . . . . .	519	513	Ouest . . . . .	820	818 75	— 1875, 4 % . . . . .	512 50	511 50	Ouest . . . . .	371 25	371
Banque de France . . . . .	5150	5150	Compagnie parisienne du Gaz . . . . .	1526 25	1520	— 1876, 4 % . . . . .	513	511	Paris-Lyon-Méditerranée . . . . .	380	377
Société Générale . . . . .	478 75	477 50	Canal de Suez . . . . .	2077 50	2075	Bons de liquid. Ville de Paris . . . . .	518 50	519	Paris-Bourbonnais . . . . .	374 50	373 50
Comptoir d'escompte . . . . .	950	973	C. gén. Transatlantique . . . . .	508 75	508 75	Obligations communales 1879 . . . . .	447	447	Canal de Suez . . . . .	574 50	574 75
Crédit Lyonnais . . . . .	—	565				Obligat. foncières 1879 3 % . . . . .	448	449			
Crédit Foncier, act. 500 fr. . . . .	1322 50	1323				Obligat. foncières 1883 3 % . . . . .	347	350			
Crédit mobilier . . . . .	333 75	336 25									

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel de Ville de Saumur,

Certifié par l'imprimeur soussigné.